

Secrétariat Uniterre
Av. du Grammont 9
1007 Lausanne
Tél : 021 601 74 67
Fax : 021 617 51 75
info@uniterre.ch
www.uniterre.ch

Aux médias

Lausanne, le 27 septembre 2012

Communiqué de presse : vers l'adoption d'une déclaration internationale sur les droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales par l'ONU !

C'est avec une immense satisfaction que le syndicat paysan Uniterre, représentant en Suisse du mouvement paysan international La Via Campesina, et ses partenaires sur ce dossier le Centre Europe Tiers Monde (CETIM) et FIAN Suisse, peuvent annoncer que le Conseil des Droits de l'Homme a jugé nécessaire de mieux protéger les droits des paysannes et des paysans à travers le monde. La Suisse s'abstient lors du vote.

Après de nombreuses années de travail, la société civile, soutenant l'initiative du syndicat des paysans familiaux La Via Campesina, a réussi à convaincre la majorité des Etats membres du Conseil des Droits de l'Homme de l'absolue nécessité de disposer d'un nouvel instrument juridique international qui prendra la forme d'une déclaration des Nations Unies. Celle-ci a pour objectif de réunir en un seul texte les droits spécifiques aux paysannes et aux paysans et d'intégrer de nouveaux droits tels que les droits à la terre, aux semences, aux moyens de production ou à l'information dans le domaine agricole.

Le Conseil des droits de l'Homme - partant du constat que 80% des personnes souffrant de la faim vivent en zone rurale et que 50% d'entre elles appartiennent à la petite paysannerie - a estimé qu'une attention particulière devait leur être portée. En s'engageant à protéger leurs droits fondamentaux et spécifiques, il estime pouvoir contribuer à réduire la faim dans le monde.

Le Conseil des droits de l'Homme a donc décidé de mettre sur pied un groupe de travail intergouvernemental chargé de rédiger un projet de déclaration sur les droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales. Il s'appuiera sur le projet présenté par le Comité consultatif en mars 2012. Les premières réunions de travail devront se tenir dès 2013 et elles s'étaleront sur quelques années avant que le texte final soit adopté par le Conseil des droits de l'homme, puis par l'Assemblée générale de l'ONU. La société civile et les représentants des familles paysannes sont appelés à participer activement dans ce processus, autre point particulièrement réjouissant.

Uniterre, le Cetim et FIAN Suisse regrettent profondément l'abstention de la Suisse sur un dossier d'une telle importance qui aurait dû obtenir le plein soutien d'un pays qui a fait des droits humains une des bases de sa politique étrangère.

Uniterre, le Cetim et FIAN Suisse déplorent par ailleurs le vote négatif d'un certain nombre d'Etats de l'Union européenne ainsi que les Etats Unis qui se sont ainsi opposés à une protection spécifique des paysannes et des paysans. Ces Etats, probablement mis sous pression par certains puissants lobbies (grands groupes économiques, spéculateurs, industries agro-alimentaires ou extractives), n'ont pas osé soutenir leur paysannerie, faisant fi des droits élémentaires et de l'intérêt général de leurs citoyen-ne-s face à ces acteurs qui ne cessent de violer les droits des paysannes et paysans à travers le monde.

Contacts presse :

Valentina Hemmeler Maïga, Uniterre 079 672 14 07, Melik Özden, Cetim, 079 728 80 58